



Benoît Teste
Secrétaire Général
BT/NO/22.23/017

Monsieur Pap Ndiaye
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Les Lilas le 20 octobre 2022

Monsieur le Ministre,

En 2019, le Ministère a décidé unilatéralement d'imposer une borne (6 ans maximum) au détachement des personnels du réseau d'enseignement français à l'étranger. Pour nous, cette borne ne s'imposait nullement dans la mesure où un turnover naturel existait déjà (durée moyenne en poste de 6,5 ans pour l'ensemble du réseau, environ 10 ans en zone Europe).

Suite à des échanges, nous avons été entendus sur un point, le fait que cette règle ne s'appliquerait qu'aux nouveaux recrutés (depuis 2019), mais pas aux collègues déjà détaché·es (appelé·es aujourd'hui "stock"). Il est à noter qu'un·e collègue du stock qui serait recruté·e sur un autre poste entrerait dans la règle de la borne.

Il s'avère que le bornage n'a atteint aucun des effets positifs escomptés par le MENJ, mais a créé des difficultés pour l'opérateur public comme pour les personnels, difficultés que nous avions déjà prédites à l'époque.

Le bornage des détachements avait, pour votre Ministère, des objectifs, ils ne sont pas atteints.

Le MENJ présentait le bornage comme un moyen de favoriser la mobilité des personnels. Or il n'y a pas davantage de mobilité au départ de la France : les agent·es partent moins facilement pour une durée qu'ils et elles savent limitée (perte du poste en France, problème du retour ensuite en France avec peu de points d'ancienneté, questions d'emploi du ou de la conjoint·e problème de la scolarisation des enfants pour 6 ans seulement...).

De même, la mobilité au sein du réseau de l'étranger diminue : les personnels en poste ne demandent pas de nouveaux postes à l'étranger sachant qu'en cas d'obtention, ils et elles seraient détaché·es pour 6 années maximum. Rappelons aussi que désormais, les collègues ne peuvent demander un changement de poste que tous les 3 ans alors que précédemment, dès la fin de leur premier contrat, ils et elles pouvaient le demander annuellement, favorisant ainsi le turnover.

.../...

Le bornage a « exporté » les problèmes de recrutement que connaît l'Éducation nationale en France : les viviers se sont appauvris, aussi bien pour les formateurs et formatrices (ex expatrié·es) que pour les autres enseignant·es (ex résident·es), dans toutes les zones y compris proches.

Le bornage est un facteur aggravant pour l'attractivité des postes dans le réseau de l'étranger. Les postes, quand ils sont pourvus, le sont de moins en moins par des titulaires : cela rompt l'équilibre entre les diverses catégories de personnels qui permettait le bon fonctionnement des établissements ; et cela ne répond pas aux attentes des familles dans un contexte concurrentiel. Le lien avec le système d'enseignement français s'en trouve distendu, ce qui va à l'encontre des missions de service public dévolues à l'AEFE et des principes de rayonnement qui sous-tendent la volonté présidentielle à travers le plan Cap 2030.

Enfin, contrairement à ce qui avait été présenté comme une contrepartie de ce bornage, la politique RH du Ministère n'a pas évolué en termes de valorisation au retour des personnels. Par exemple, ils et elles n'ont pas la possibilité de passer le CAFFA ni le CAFIPEMF durant leur détachement.

Non seulement ce bornage n'a rien apporté, mais il pose de nouvelles difficultés pour les personnels comme pour l'opérateur public AEFE.

Les personnels précédemment mobiles dans le réseau et qui en constituaient la colonne vertébrale ne changent plus de poste. Ils et elles permettaient aussi de combler les manques en titulaires.

Il faut aussi prendre en compte le point de vue du réseau : comme en France dans la plupart des établissements, les personnels qui restent durablement en poste sont un gage de stabilité et d'assise des établissements en lien avec le pays d'accueil. Cela s'est vérifié lors de la crise covid : un des éléments de la résilience du réseau a été la stabilité des équipes.

Les détaché·es qui viennent de France apportent la « nouveauté », mais étant contraint·es de repartir au bout de 6 ans, l'accès aux codes du pays (culturels, linguistiques, sociaux...) n'est pas favorisé. La dimension de coopération éducative (avec les institutions nationales dans les pays, par des contacts et des partenariats) est assurément favorisée par un séjour plus long.

De plus, le bornage a des effets négatifs et irréversibles sur la carrière des personnels : les personnels détaché·es souhaitant poursuivre leur mission sont contraint·es de se mettre en position de disponibilité, ce qui les prive de l'accès à leurs droits à pension civile de la Fonction publique.

Le pire est à venir : après 2025, on va voir les effets du bornage à plein car le « stock » s'amenuise. Le réseau serait régulièrement dépouillé de ses forces vives.

Par ailleurs, le durcissement des règles de mobilité des non-titulaires personnels de droit local à l'étranger lauréats de concours prive le MEN de nouveaux titulaires. En effet, jusqu'en 2017, ils et elles pouvaient revenir exercer dans l'établissement du réseau à l'issue de leur année de stage si un poste était disponible. Désormais il leur faut exercer au moins deux ans en France. Nombre de ces personnels, dont une partie restaient en France, sont devenu·es réticent·es à passer les concours de l'Éducation nationale. Ces collègues qui ont une expérience, parfois longue, dans les établissements français du réseau, doivent pouvoir être détaché·es dès leur titularisation.

La FSU vous demande de revenir sur le bornage de la durée des détachements pour enseigner à l'étranger.

Si la mobilité choisie a toujours été pour le réseau un gage de souplesse, de vitalité et d'attractivité, la mobilité forcée contribue à l'affaiblir. Elle risque à terme de créer un réseau à deux vitesses, en fonction des capacités de recrutement et d'encadrement des établissements.

L'enseignement français à l'étranger, reconnu comme un véritable outil de la diplomatie d'influence de notre pays, doit disposer des moyens RH à la hauteur de ses ambitions. Maintenir des blocages tel le bornage des détachements, c'est affaiblir l'opérateur public, dans un contexte de concurrence organisée à l'heure où les règles d'homologation ont été excessivement assouplies.

Monsieur le Ministre, pour évoquer l'ensemble de ces questions, nous sollicitons une audience auprès de vous.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Benoît Teste
Secrétaire Général de la FSU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beste', with a long horizontal stroke extending to the right.